



NOTE D'INFORMATION

Procédure d'inscription

ACCUEIL DE LOISIRS DE CONDÉ SUR VESGRE

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes du Pays Houdanais a décidé de confier à l'association *Ifac78* la gestion du nouvel accueil de loisirs qui va être implanté sur la commune de Condé sur Vesgre.

Pour pouvoir participer aux activités que nous proposerons à compter du 01 septembre 2010, vous allez donc devoir effectuer vos démarches d'inscription auprès de notre organisme. Afin de faciliter ces démarches nous vous proposons la procédure suivante :

Pour inscrire vos enfants pour la rentrée de septembre, vous devez compléter et nous retourner avant le **vendredi 16 juillet 2010**:

- Un **dossier individuel d'inscription** composé de :
 - 2 fiches d'inscription de 2 pages, à compléter par enfant
 - 1 fiche sanitaire de 2 pages, à compléter par enfant (possibilité de nous remettre en plus la photocopie des vaccins mentionnés sur le carnet de santé)
 - le règlement intérieur du centre de 3 pages, à signer
 - le dossier du calcul du quotient familial de 4 pages, à fournir accompagné des justificatifs demandés
- Une **fiche périodique d'inscription**.

Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur le site www.cc-payshoudanais.fr et sont à votre disposition dans les mairies de Condé sur Vesgre, Bourdonné et Adainville, ainsi que pendant les permanences.

Afin de pouvoir vous rencontrer et faciliter vos démarches nous vous proposons des permanences à l'accueil de loisirs « ABC D'air » situé au 6 ruelles des Sœurs à Bourdonné, aux dates suivantes :

- Mercredi 16 juin de 17h à 19h
- Lundi 21 juin de 17h à 19h
- Lundi 28 juin de 17h à 19h

Les inscriptions pourront se faire lors des permanences ou par envoi postal de votre dossier à l'Ifac (adresse ci-dessous). Les dossiers devront être complets pour que l'inscription soit prise en compte.

Le paiement se fait à l'avance, sur la base du nombre de jours d'inscription de chaque enfant. L'association accepte les paiements en espèces et par chèque, à l'ordre de l'ifac 78.

Les prix de journée sont calculés sur la base d'une grille de quotient familial (QF). Cette grille et les prix de journée correspondant sont fixés par la Communauté de Communes du Pays Houdanais.

Pour pouvoir bénéficier de cette tarification au quotient familial, vous devrez nous fournir un dossier complet pour que nous puissions effectuer le calcul et déterminer dans quelle catégorie tarifaire vous vous situez. Si le quotient n'est pas calculé, le tarif s'élève à 12,20€ par jour et par enfant.

Toute inscription en cours d'année se fera directement sur l'accueil de loisirs.

Les dossiers d'inscription sont valables pendant toute l'année scolaire 2010-2011.

Le dossier pour le calcul du quotient familial est valable jusqu'au 31 décembre 2010. Un nouveau dossier de quotient sera donc redistribué en fin d'année pour l'année 2011.

Nous vous informons que l'Ifac 78 gère également pour le compte de la CCPH les accueils de loisirs de Boutigny-Prouais (ALSH de 49 places pour les 3-11 ans) et de Houdan (ALSH de 30 places pour les 4-11 ans). En cas de capacité d'accueil insuffisante sur l'accueil de loisirs de Condé-sur-Vesgre, nous rechercherons ensemble si une autre possibilité d'accueil peut vous être proposée sur un de ces 2 autres centres. Ces solutions vous seront proposées sans que vous ayez la moindre démarche administrative à effectuer.

Je vous informe que nous sommes dès à présent disponibles pour répondre à vos questions, vous pouvez me contacter, à partir 14 juin 2010, au 06.46.05.02.80. ou contacter Chantal à l'Ifac 78 au 01.30.64.67.30.

Dans l'attente de vous accueillir, et d'offrir à vos enfants des moments de détente et de loisirs,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Delphine PLAUD
Coordinatrice Ifac